

RESTAURATION SCOLAIRE ET SERVICE PÉRISCOLAIRE



RÉSERVATION ET PAIEMENT

La réservation est obligatoire.



1 CIRIL, l'unique portail pour tout gérer

Avec CIRIL vous pouvez :

- Vous inscrire ou vous connecter portail-pibrac.ciril.net
- Procéder à vos réservations
- Adhérer à l'envoi des factures par email
- Régler vos factures en ligne
- Recevoir les messages d'informations et communiquer avec le service des affaires scolaires.



Pour vous aider, des **tutoriels pas-à-pas** sont disponibles en ligne.

2

Réservations et annulations

OBLIGATOIRES : réservations et/ou annulations jusqu'à la veille avant midi

Dans le Planning de CIRIL :

- Modifier
- Cocher les jours et activités souhaitées
- Valider
- Terminer les modifications
- Visualiser votre récapitulatif
- Terminer



Recevez une notification par email pour toute réservation.

3

L'utilisation du badge

Votre enfant doit badger pour indiquer sa présence dans l'école. Le badge sert aussi à confirmer vos réservations et notamment celles des repas.

En cas de sorties scolaires

- Annulez la réservation des repas si votre enfant apporte son pique-nique
- Maintenez la réservation du repas si le pique-nique est fourni

BADGE

Toute prestation réservée et non annulée au plus tard la veille avant midi est facturée 50% du prix.

Toute prestation non réservée fait l'objet d'une majoration de 20%.

4 Facturation

Privilégiez la réception de vos factures mensuelles par email :

- Sur votre portail CIRIL, cochez la case « Adhérer à la réception des factures par mail ».

Services des Affaires Scolaires et Périscolaire
1 Esplanade Sainte Germaine
05 62 13 48 13 / 05 62 13 48 25
inscriptions-scolaires@mairie-pibrac.fr

